50

DLP-2-7-79141200

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX
Téléphone n° 66.21.32 Poste 571

N° 534 AD

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant. M. JOURNET

VIGNE

MILDIOU - Les taches consécutives aux pluies de la fin Mai et surtout du début de Juin sont maintenant toutes visibles. Elles sont, très localement, nombreuses et quelques attaques sur grappes se sont produites. D'autre part, la végétation est très active et plusieurs feuilles sont apparues depuis le dernier traitement. Enfin la plupart des cépages sont sur le point d'atteindre ou ont atteint la floraison.

Par conséquent, dans tous les vignobles (vignobles de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Vendée et du Sud de la Sarthe), il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note. Ce traitement pourra être repoussé au milieu de la semaine du 2 au 8 Juillet, dans les parcelles qui ont été traitées avec un fongicide systémique, conformément aux indications de la note du 13 Juin.

Le mildiou serait susceptible de devenir dangereux si des pluies d'orage survenaient. Il est donc actuellement préférable d'utiliser des fongicides systémiques.

OIDIUM - Sur les cépages sensibles, on pourra profiter du traitement anti-mildiou pour assurer la protection contre l'oïdium. Cette protection pourra être complétée par un poudrage exécuté au moment de la floraison, en particulier dans les vignobles de Mareuil S/Lay et de Brem S/Mer en Vendée.

VERS DE LA GRAPPE - Les vols de la cochylis et de l'eudémis sont maintenant terminés. Les attaques sont, dans l'ensemble très faibles, et nous confirmons les indications des notes précédentes.

POMME DE TERRE

MILDIOU - Les premiers foyers ont été décelés. Ils viennent d'être découverts dans le département de la Mayenne. Par conséquent :

- Dans les cultures du Nord de la Sarthe, du Nord de la Loire-Atlantique, du Nord et de l'Ouest de la Mayenne, il y a lieu d'effectuer un traitement immédiat dans les parcelles qui n'auraient pas encore été protégées.

- Dans les cultures des autres régions de ces trois départements et dans les zones côtières de la Vendée, un premier traitement pourra être exécuté dès réception de cette note.

- Dans les autres zones de la Vendée et dans le département de Maine-et-Loire, il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre de prochaines informations de la Station.

DORYPHORE - On pourra éventuellement profiter du traitement anti-mildiou pour intervenir contre le doryphore, dans les parcelles où les larves sont suffisamment nombreuses.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE" :

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 28 JUIN 1979

